

No part of this product may be reproduced in any form or by any electronic or mechanical means, including information storage and retrieval systems, without written permission from the IB.

Additionally, the license tied with this product prohibits commercial use of any selected files or extracts from this product. Use by third parties, including but not limited to publishers, private teachers, tutoring or study services, preparatory schools, vendors operating curriculum mapping services or teacher resource digital platforms and app developers, is not permitted and is subject to the IB's prior written consent via a license. More information on how to request a license can be obtained from <http://www.ibo.org/contact-the-ib/media-inquiries/for-publishers/guidance-for-third-party-publishers-and-providers/how-to-apply-for-a-license>.

Aucune partie de ce produit ne peut être reproduite sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris des systèmes de stockage et de récupération d'informations, sans l'autorisation écrite de l'IB.

De plus, la licence associée à ce produit interdit toute utilisation commerciale de tout fichier ou extrait sélectionné dans ce produit. L'utilisation par des tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, des éditeurs, des professeurs particuliers, des services de tutorat ou d'aide aux études, des établissements de préparation à l'enseignement supérieur, des fournisseurs de services de planification des programmes d'études, des gestionnaires de plateformes pédagogiques en ligne, et des développeurs d'applications, n'est pas autorisée et est soumise au consentement écrit préalable de l'IB par l'intermédiaire d'une licence. Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour demander une licence, rendez-vous à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/contact-the-ib/media-inquiries/for-publishers/guidance-for-third-party-publishers-and-providers/how-to-apply-for-a-license>.

No se podrá reproducir ninguna parte de este producto de ninguna forma ni por ningún medio electrónico o mecánico, incluidos los sistemas de almacenamiento y recuperación de información, sin que medie la autorización escrita del IB.

Además, la licencia vinculada a este producto prohíbe el uso con fines comerciales de todo archivo o fragmento seleccionado de este producto. El uso por parte de terceros —lo que incluye, a título enunciativo, editoriales, profesores particulares, servicios de apoyo académico o ayuda para el estudio, colegios preparatorios, desarrolladores de aplicaciones y entidades que presten servicios de planificación curricular u ofrezcan recursos para docentes mediante plataformas digitales— no está permitido y estará sujeto al otorgamiento previo de una licencia escrita por parte del IB. En este enlace encontrará más información sobre cómo solicitar una licencia: <http://www.ibo.org/es/contact-the-ib/media-inquiries/for-publishers/guidance-for-third-party-publishers-and-providers/how-to-apply-for-a-license>.

**French ab initio – Standard level – Paper 1**  
**Français ab initio – Niveau moyen – Épreuve 1**  
**Francés ab initio – Nivel medio – Prueba 1**

Thursday 23 May 2019 (afternoon)

Jeudi 23 mai 2019 (après-midi)

Jueves 23 de mayo de 2019 (tarde)

1 h 30 m

---

**Text booklet – Instructions to candidates**

- Do not open this booklet until instructed to do so.
- This booklet contains all of the texts required for paper 1.
- Answer the questions in the question and answer booklet provided.

**Livret de textes – Instructions destinées aux candidats**

- N'ouvrez pas ce livret avant d'y être autorisé(e).
- Ce livret contient tous les textes nécessaires à l'épreuve 1.
- Répondez à toutes les questions dans le livret de questions et réponses fourni.

**Cuaderno de textos – Instrucciones para los alumnos**

- No abra este cuaderno hasta que se lo autoricen.
- Este cuaderno contiene todos los textos para la prueba 1.
- Conteste todas las preguntas en el cuaderno de preguntas y respuestas.

**Texte A**

Texte supprimé pour des raisons de droits d'auteur

## Texte B

# Objectif zéro déchet !

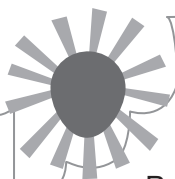
## Partie ①

### Un camp zéro déchet ?

C'est un camp de jour où les enfants peuvent apprendre durant les vacances d'été les bonnes pratiques environnementales et ainsi sensibiliser leurs parents à la saine gestion des déchets.

La participation au programme permet de :

- ❖ Dire non au gaspillage car il encourage les participants à :
  - ⇒ **Réduit** au minimum la quantité de déchets
  - ⇒ **Réutilise** tout ce qui peut l'être
  - ⇒ **Recycle** papier, carton et verre
  - ⇒ **Valorise** par le compostage des matières organiques.
- ❖ Continuer à avoir de bonnes habitudes après la fin des camps, à la maison et aussi à l'école.

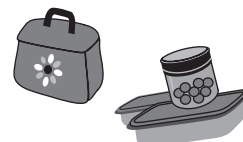


Montréal 

## Partie ②

### Conseils aux parents

Préparer pour vos enfants des lunchs zéro déchet :



- ❖ Employer des boîtes réutilisables pour les sandwichs, les fruits, les biscuits.
- ❖ Fournir une bouteille en plastique ou en métal pour le lait, l'eau ou les jus.
- ❖ Transférer dans de petits contenants réutilisables des aliments comme des raisins secs, achetés en format familial économique.
- ❖ Choisir des ustensiles en métal et des serviettes en tissu.



ville.montreal.qc.ca

## Partie ③

### Zéro déchet est notre objectif pas seulement au camp mais aussi à la maison !



Nous invitons donc les parents à adopter les mêmes comportements que ceux que nous voulons encourager ici, par exemple :

- ⇒ En achetant certains produits comme le yogourt, en format familial (plus économique) plutôt qu'en format individuel
- ⇒ En donnant à d'autres membres de la famille ou à des organismes de charité des vêtements en bon état mais qu'on ne porte plus
- ⇒ En participant activement au programme de collecte effective de l'arrondissement (pour le papier, le verre, le plastique et le métal)
- ⇒ En envisageant la possibilité de faire à domicile ou près de chez soi le compostage de ses résidus de table et de jardin
- ⇒ En portant une attention particulière à la préparation des lunchs des enfants.



Matériel produit et développé dans le cadre du programme Camp de jour Défi zéro déchet

Turn over / Tournez la page / Véase al dorso

Texte C

## Vingt-et-un nouveaux gendarmes à La Réunion



**Vendredi, vingt-et-un jeunes Réunionnais, venant des quatre coins de l'île, ont terminé à la caserne\* de La Redoute à Saint-Denis, leur formation de neuf semaines dans la gendarmerie. À partir du 2 janvier, ils rejoindront les brigades de l'île en tant que gendarme adjoint volontaire (GAV).**

5 Pendant la cérémonie de fin de stage, les gendarmes adjoints volontaires qui portaient leur uniforme avec fierté, ont défilé en rang et au pas sous l'œil attentif de leurs proches. Téléphone à la main, les parents, les frères ou sœurs ont tout enregistré, pour immortaliser le moment. À la fin de la cérémonie, les gendarmes ont reçu chacun le diplôme de GAV.

10 « Cela s'est très bien passé, mais il a fallu un temps d'adaptation. Les journées étaient dures, elles commençaient avant le lever du soleil, à 5 heures 15 et elles ne s'achevaient que vers 22 heures », confie sourire aux lèvres Kevin, âgé de 19 ans.

Après avoir réussi les tests de sélection, ces jeunes Réunionnais ont reçu l'autorisation de faire leur stage de formation dans le département de La Réunion. Ils ont signé un contrat de deux ans qu'ils pourront renouveler s'ils font bien leur travail. Ceci leur permettra aussi  
15 de passer le concours pour devenir officier de gendarmerie quand ils se sentiront prêts.

Pendant le stage, ils ont dû très vite apprendre à se connaître et à s'accommoder à la vie militaire. La formation qui n'est pas seulement physique, comprend trois phases d'apprentissages : une formation générale d'une semaine qui ressemble à l'éducation civique, une formation militaire et une formation professionnelle durant laquelle on  
20 leur apprend les techniques d'interventions et à se servir d'une arme.

C'est la deuxième année consécutive que cette formation a lieu à La Réunion et la première fois dans une caserne. Les autres candidats volontaires pour devenir GAV sont obligés de se rendre en France. Alexandra, 19 ans est ravie d'avoir pu suivre cette formation sur son île, même si elle était prête à se rendre en métropole. « C'est une belle expérience. C'était  
25 très intensif, il a fallu s'adapter, mais on m'a appris le sens du devoir, les valeurs républicaines et l'esprit militaire », confie la gendarmette.

adapté d'un article de Stéphane Pierrard, *Le Quotidien de la Réunion et de l'Océan Indien* (27 décembre 2017)

Photo : Philippe Chan Cheung, *Le Quotidien de la Réunion et de l'Océan Indien*

\* caserne : un bâtiment où logent des gendarmes ou des militaires

Texte D

## Cityscoot, les scooters électriques en libre-service à Paris



① Après les vélos en libre-service 2007, puis les voitures en 2011, il existe maintenant un nouveau moyen de se déplacer à Paris, simple, pratique et même écologique : les scooters électriques en libre-service.

② **Qui peut louer un scooter ?**

La condition d'utilisation du service est d'être majeur. Un enfant peut monter à l'arrière du scooter, à condition de disposer d'un casque adapté, car Cityscoot ne fournit que le casque pour le conducteur.

③ **A-t-on besoin d'avoir d'un permis ?**

Né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988, vous n'avez besoin que d'une pièce d'identité en cours de validité. Après cette date, vous devrez être titulaire du Brevet de sécurité routière ou du permis de conduire B.

④ **[ - X - ]**

Il faut d'abord télécharger l'application sur son smartphone, puis enregistrer ses informations : coordonnées, photo de pièces d'identité et permis, coordonnées bancaires. L'inscription est gratuite et rapide (10 minutes maximum). Le compte est activé après vérification et validation des documents, il faut donc attendre entre 24 et 72 heures pour la confirmation d'inscription et pouvoir louer un Cityscoot.

⑤ **[ - 30 - ]**

Tout se fait via votre smartphone. Pour trouver un scooter près de chez vous, il suffit de se connecter à l'application gratuite Cityscoot, puis de cliquer sur la carte et de réserver un scooter. Vous recevez immédiatement un code à quatre chiffres qui vous permettra de prendre le scooter. Vous avez ensuite 10 minutes pour le démarrer, après cela il redevient disponible pour d'autres utilisateurs. Pour le rendre, il suffit de le garer dans n'importe quelle place de parking réservée aux deux roues motorisés, située dans les zones Cityscoot. Le service de location fonctionne tous les jours de 7h00 à minuit.

⑥ **[ - 31 - ]**

Le service Cityscoot reste très accessible. La location coûte 28 centimes la minute, mais vous pouvez aussi choisir d'acheter à l'avance des Packs Cityrider de 100 minutes (25 € soit 0,25 €/minute) ou 500 minutes (100 € soit 0,20 €/minute). C'est plus cher que le métro mais plus pratique. L'assurance et l'accès à un service d'assistance sont inclus dans le prix de location.

Texte : Toutes les questions que vous vous posez sur Cityscoot – 10/06/2016 – leparisien.fr  
Photo : BERTRAND GUAY/AFP/Getty Images